

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 7 novembre 2024

N° 2024-59	Finances – Exercice budgétaire 2024 : Décision modificative n°2
------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 novembre à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la Régie, 1 Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Madame Anne GROSPERRIN, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR À
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin	X			
BOFFET	Laurence	X			
BRIGLIADORI	David	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle			X	
CROIZIER	Laurence			X	
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard		X		Anne GROSPERRIN
MARTY	Cécile	X			
MILLET	Pierre-Alain	X			
NOVAK	Floyd		X		Florestan GROULT
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie	X			
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole			X	
VALLET	Cyrille	X			

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17  
Date de convocation du Conseil : 31 octobre 2024  
Secrétaire élu(e) : Benjamin BADOUARD

## 1. Présentation générale de la décision modificative

Le budget de la Régie est voté au niveau du chapitre budgétaire en section d'exploitation et en section d'investissement. La décision modificative vient modifier l'affectation des crédits entre chapitres.

Par délibération n°2024-31 du 6 juin 2024, une première décision modificative au budget primitif 2024 a été délibérée. Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

La présente décision modificative résulte de la nécessité de modifier les autorisations budgétaires du budget primitif pour intégrer les éléments suivants :

- Des ajustements de crédits liés à la nature des dépenses
- Des ajustements liés à la modification des crédits de paiement suite aux évolutions des autorisations de programme
- Des ajustements liés à l'atterrissage prévisionnel du budget 2024

## 2. Modifications par chapitre

Les modifications par chapitre apportées par le budget supplémentaire portent principalement sur les points suivants :

- Section d'exploitation
  - Dépenses :
    - Chapitre 011 : augmentation des crédits de 1 963 893,80 € du fait de l'augmentation du tarif assainissement au 1er juillet 2024 (+ 3 M€, compensé en recettes) et des besoins liés aux chantiers de désengrèvement (+ 2M€), compensés par un ajustement à la baisse des autres dépenses (- 3M€)
    - Chapitre 012 : charges de personnel : diminution des crédits de 886 065,31 € lié à des postes non pourvus
    - Chapitre 65 : autres charges de gestion courante, augmentation des crédits de 159 070,92 € pour intégrer notamment les abandons de créances
    - Chapitre 66 : Charges financières : augmentation des crédits de 100,00 € pour prendre en compte le coût exact des intérêts sur l'année
    - Chapitre 67 : charges exceptionnelles : diminution des crédits de 222 583, 44 € du fait d'une surestimation des subventions d'investissement au moment du budget primitif
    - Chapitre 68 : dotations aux provisions et dépréciations : diminution des crédits de 96 800 € suite à un ajustement de provisions
    - Chapitre 023 : augmentation des crédits de 5 800 384,03 € pour équilibrer la section d'exploitation en recettes et en dépenses
  - Recettes :
    - Chapitre 70 : augmentation des crédits de 6 445 000 € pour prendre en compte l'augmentation des recettes de part fixe, l'intégration des reversements de recettes de ventes d'eau en provenance du SIEVA, une augmentation des recettes liées aux travaux suite à la revue du bordereau des prix unitaires, la

- prise en compte de l'augmentation du tarif de l'assainissement au 1er juillet 2025 et la hausse des recettes liées à des prestations accessoires
  - Chapitre 74 : subventions d'exploitation : Augmentation des crédits de 94 000 € pour intégrer la subvention versée par l'agence de l'eau pour l'animation captages prioritaires 2024
  - Chapitre 77 : autres produits exceptionnels : Augmentation des crédits de 178 000 € pour intégrer des écritures de régularisation
  
- Section d'investissement
  - Dépenses :
    - Chapitre 13 : subventions d'investissement : Augmentation des crédits de 261 840 € pour intégrer le remboursement d'une subvention d'investissement demandée par l'agence de l'eau
    - Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : Diminution des crédits de 36 395,87 € au regard de l'atterrissage prévisionnel 2024
    - Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : Diminution des crédits de 3 495 481,66 € du fait de l'imputation de plus de dépenses au chapitre 23 qu'au chapitre 21
    - Chapitre 23 : immobilisations en cours : Augmentation des crédits de 9 689 311,92 € pour prendre en compte notamment une hausse des dépenses pour le renouvellement des canalisations (+ 6,8M€), le renouvellement des branchements (+ 1,3M€), les travaux de branchements neufs (1,3 M€)
    - Chapitre 27 : immobilisations financières : diminution des crédits de 140 396,25 € suite à revue de l'atterrissage 2024 des dépenses sur ce chapitre
  
  - Recettes :
    - Chapitre 13 : subventions d'investissement : augmentation des crédits de 408 000 € pour intégrer les recettes liées à une offre de concours de la SPL Confluence
    - Chapitre 23 : immobilisations en cours : Augmentation des crédits de 70 494,11 € pour intégrer des écritures de régularisation
    - Chapitre 021 : augmentation des crédits de 5 800 384,03 € résultant de l'augmentation des crédits du chapitre 023 en section d'exploitation

### **3. Présentation du budget supplémentaire par section et chapitres**

Les tableaux suivants présentent, par section, les chapitres budgétaires soumis au vote du Conseil d'Administration.

► Section d'Exploitation – Dépenses

Chapitre / Compte	Libellé	BP total avant DM	Proposition DM
011	Charges à caractère général	134 486 268,94	136 450 162,74
012	Charges de personnel et frais assimilés	28 657 049,31	27 770 984,00
014	Atténuations de produits	36 270 000,00	36 270 000,00
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00	1 000 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 308 976,58	1 468 047,50
66	Charges financières	300 000,00	300 100,00
67	Charges exceptionnelles	2 858 400,00	2 635 816,56
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	2 000 000,00	1 903 200,00
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES EXPLOITATION</b>	<b>206 880 694,83</b>	<b>207 798 310,80</b>
023	Virement à la section d'investissement	40 799 863,31	46 600 247,34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000 000,00	16 000 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES ORDRE EXPLOITATION</b>	<b>56 799 863,31</b>	<b>62 600 247,34</b>
	<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	<b>263 680 558,14</b>	<b>270 398 558,14</b>

► Section d'Exploitation – Recettes

Chapitre / Compte	Libellé	BP total avant DM	Proposition DM
002	Resultat de fonctionnement	17 255 558,14	17 255 558,14
013	Atténuation de charges	250 000,00	250 000,00
70	Ventes de prod. Fabriqués, prest. de ser	241 475 000,00	247 920 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	95 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	178 000,00
	<b>TOTAL RECETTES REELLES EXPLOITATION</b>	<b>258 980 558,14</b>	<b>265 698 558,14</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 700 000,00	4 700 000,00
	<b>TOTAL RECETTES ORDRE EXPLOITATION</b>	<b>4 700 000,00</b>	<b>4 700 000,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>	<b>263 680 558,14</b>	<b>270 398 558,14</b>

► Section d'Investissement – Dépenses

Chapitre / Compte	Libellé	BP total avant DM	Proposition DM
020	Dépenses imprévues	500 000,00	500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	261 840,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 103 000,00	5 103 000,00
20	Immobilisations incorporelles	6 667 105,90	6 630 710,03
21	Immobilisations corporelles	8 357 179,53	4 861 697,87
23	Immobilisations en cours	74 756 342,50	84 445 654,42
27	Autres immobilisations financières	260 396,25	120 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES REEL LES INVESTISSEMENT</b>	<b>95 644 024,18</b>	<b>101 922 902,32</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 700 000,00	4 700 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	1 000 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT</b>	<b>5 700 000,00</b>	<b>5 700 000,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>101 344 024,18</b>	<b>107 622 902,32</b>

► Section d'Investissement – Recettes

Chapitre / Compte	Libellé	BP total avant DM	Proposition DM
001	Resultat d'Investissement	13 336 400,87	13 336 400,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000 000,00	30 000 000,00
13	Subventions d'investissement	207 760,00	615 760,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	70 494,11
	<b>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>43 544 160,87</b>	<b>44 022 654,98</b>
021	Virement de la section d'exploitation	40 799 863,31	46 600 247,34
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	16 000 000,00	16 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	1 000 000,00
	<b>TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT</b>	<b>57 799 863,31</b>	<b>63 600 247,34</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>101 344 024,18</b>	<b>107 622 902,32</b>

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2221-35 à R.2221-52 relatifs au régime financier des régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargées de l'exploitation d'un SPIC ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial ;
- Vu** la délibération n° 2024-1 du 1<sup>er</sup> février 2024 du Conseil d'administration de la Régie relative au vote du budget primitif 2024 ;
- Vu** la délibération n° 2024-31 du 6 juin 2024 du Conseil d'administration de la Régie relative au vote du budget supplémentaire 2024 ;

### DELIBERE,

**Article 1.** Adopte la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2024, chapitre par chapitre, selon les montants détaillés dans la maquette budgétaire jointe en annexe.

**Article 2.** Autorise le Directeur de la Régie, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,

La présidente du Conseil d'Administration,

Le secrétaire de séance

Anne GROSERRIN



Benjamin BADOUARD



Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon apposé par la Préfecture du Rhône
- publication sur le site [eaudugrandlyon.com](http://eaudugrandlyon.com)